



Lycée Français International de Bangkok

CHARTRE INSTITUTIONNELLE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE EN MILIEU SCOLAIRE

ENTRE :

L'école, le collège ou le lycée

Représenté(e) par **le/la chef(fe) d'établissement**

Ci-après dénommé " l'Établissement "

D'UNE PART

ET

L'élève / Le responsable légal, les personnels et toute personnes susceptibles d'utiliser l'Internet, les réseaux ou les services numériques proposés dans l'établissement.

Ci-après dénommé " l'Utilisateur "

D'AUTRE PART

PRÉAMBULE

L'offre du Lycée Français International de Bangkok liée aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans le cadre des établissements français à l'étranger appartenant au réseau AEFÉ et au respect du cadre juridique thaïlandais en la matière.

Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des utilisateurs de l'établissement scolaire ou de l'école, signataires des présentes, un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux, de la messagerie et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire ou de l'école, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'Utilisateur.

La Charte précise les droits et obligations que l'Établissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LA LÉGISLATION

1 Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des **zones de non-droit**.

Le rappel **non exhaustif** des règles de droit principalement concernées par l'utilisation d'internet et du Service de messagerie proposés vise le double objectif de **sensibiliser l'Utilisateur** à leur existence et à **leur respect** et de renforcer ainsi la **prévention d'actes illicites**.

Outre les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale (liste non exhaustive) :

- le non-respect de la famille royale et des institutions thaïlandaises ;
- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde **dans les conditions prévues par le cadre en vigueur**.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

2 Description des services proposés

L'Établissement offre à l'Utilisateur, dans la mesure de ses capacités techniques définies au 2-1, les services d'accès aux réseaux internet/intranet, et dans ce cadre :

- définit précisément les conditions de mise à disposition du site Internet de l'Établissement ;

2-1 Capacités techniques

- l'Établissement met à disposition des élèves, du personnel enseignant et administratif, un espace de

stockage interne pour leurs travaux informatiques disponible sur n'importe quelle station pédagogique ou administrative de l'établissement avec un quota limité qui sera déterminé par le service informatique en accord avec le Proviseur en fonction des besoins pédagogiques et administratifs ;

- l'Établissement est doté d'une connexion internet haut débit ainsi que d'une passerelle de filtrage des sites internet à disposition des élèves et du personnel enseignant ;
- l'Établissement possède un site internet (www.lfib.ac.th) qui permet d'héberger les productions des classes et les travaux des élèves tout en les rendant accessibles ;
- l'Établissement met à la disposition des élèves, un service de messagerie électronique, à partir du collège, sous réserve de l'autorisation des personnes détentrices sur l'enfant de l'autorité parentale ;
- l'Établissement met à la disposition des élèves un espace d'hébergement de document avec un quota limité qui peut également être accessible en dehors de l'établissement.
- l'Établissement met à la disposition du personnel enseignant, une adresse électronique et un espace d'hébergement de documents avec un quota limité qui peuvent également être accessibles en dehors de l'établissement.

3 Définition et droits de l'Utilisateur

3-1 Définition de l'Utilisateur

Il peut notamment s'agir des élèves, du personnel enseignant, du personnel de l'administration ainsi que de l'inspection et d'une manière générale, de l'ensemble des personnels de formation, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service et de tous ceux qui, dans les établissements scolaires et les écoles participent à la formation des élèves.

3-1-1 L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés par l'Établissement, avec éventuellement des restrictions (tout ou partie des services peuvent être protégés par des codes d'accès) selon les modalités précisées dans les articles 3-1-2 et 3-1-3.

3-1-2 l'Établissement fait bénéficier l'utilisateur d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. Cet accès doit respecter l'objectif pédagogique et éducatif rappelé dans le Préambule. S'agissant des élèves mineurs, l'adhésion à la charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature de cette charte par la ou les personnes majeures bénéficiant sur lui de l'autorité légale pour le représenter.

3-1-3 Cet accès est soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, qui dispose alors d'un " Compte d'accès personnel " aux ressources et services numériques proposés.

Le Compte d'accès d'un Utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. **Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit.** L'Utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à **ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.**

Lorsque l'ouverture du Compte d'accès implique techniquement que des logiciels spécifiques soient mis à la disposition de l'Utilisateur, L'Établissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter les conditions des licences d'utilisation correspondantes.

3-2 Droits de l'Utilisateur

Le droit d'accès, ci-dessus, est personnel, incessible et temporaire. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères d'attribution tels que précisés au 3-1.

L'Utilisateur peut demander à l'Établissement la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

4 Engagements de l'Établissement

L'Établissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux ressources et services numériques qu'il propose à

toute personne remplissant les conditions ci-dessus définies à l'article 3.

4-1 Respect de la loi

L'Établissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services.

L'Établissement s'oblige à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique selon les règles du droit thaïlandais.

L'Établissement s'oblige à donner un accès facile, direct et permanent, pour les destinataires de ses services et pour les autorités publiques, aux informations les identifiant : nom, adresse géographique, adresse de courrier électronique ; et le cas échéant, le nom du directeur de la publication, tenu de s'assurer que les services de l'Établissement n'incluent aucun contenu répréhensible, notamment dans l'esprit de la loi française du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et le nom du responsable de la rédaction du site, chargé du droit de réponse au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. C'est le représentant légal de l'Établissement qui est le directeur de la publication, au titre des services de communication fournis au public. L'Établissement s'engage à informer l'Utilisateur de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner, et à leur proposer au moins un de ces moyens.

L'Établissement s'engage à détenir et conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés. Ces informations conservées pendant le temps limité de cette communication sont strictement destinées aux éventuels besoins des autorités judiciaires.

4-2 Disponibilité du service

L'Établissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Établissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous tiers. L'Établissement essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les Utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

4-3 Messagerie électronique

Dans le cadre des Services Intranet/Internet d'Établissements scolaires et d'Écoles (S2i2e), l'Établissement met à la disposition des élèves du secondaire (Collège et Lycée) une adresse électronique dans le domaine LFIB de type « prénom » . « nom » @lfib.ac.th, qui peut être restreinte en fonction des besoins pédagogiques.

Cette adresse email est uniquement réservée à un usage pédagogique.

L'Établissement ne garantit pas que le service de messagerie soit exempt de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur.

L'Établissement ne garantit pas les résultats pouvant être obtenus à l'aide de ce service, ni la précision ou la fiabilité des informations acquises par son intermédiaire.

L'Établissement ne pourra être tenu pour responsable des messages échangés.

Un contrôle éditorial peut être effectué concernant l'usage des courriels et les échanges entre élèves dans le cadre de la messagerie électronique. L'Utilisateur le reconnaît et l'accepte.

S'il s'avère que des messages ne respectent pas le cadre de la présente charte et de la loi thaïlandaise, des sanctions pourront être prises dans le cadre du règlement intérieur de l'établissement et des poursuites

pourront être engagées si le dossier est transmis aux autorités judiciaires locales.

4-4 Protection des élèves et notamment des mineurs

Dans le cadre d'une activité pédagogique, les échanges sont sous la surveillance et la responsabilité de l'adulte en charge de l'activité qui doit jouer le rôle de modérateur afin que l'utilisation des outils soit faite dans le strict respect de la charte en vigueur et du droit thaïlandais.

L'ensemble des activités liées aux technologies de l'information et de la communication effectuées dans l'enceinte de l'Établissement mettant en œuvre les services proposés doivent en tant que possible être précédées d'explications ou d'instructions données aux élèves. Celles-ci doivent notamment porter sur les conditions visées dans cette Charte d'usage et le cas échéant insister sur des consignes spécifiques de sécurité, comme par exemple le respect des règles de protection des œuvres, de la vie privée, des données à caractère personnel.

Des séances de sensibilisations aux usages des technologies de l'information et de la communication seront menées par les enseignants auprès de leurs élèves.

4-4-1 Suspension et suppression des comptes à la sortie de l'Établissement

Les comptes Google attribués par l'Établissement aux personnels et aux élèves sont suspendus au moment de leur départ de l'établissement, sauf dérogation particulière. Dans le cadre d'une année scolaire classique, cette suspension intervient au 31 août suivant la fin de l'année scolaire.

Les données associées à ces comptes sont conservées de manière sécurisée pendant une durée maximale d'un an à compter de la date de suspension.

À l'issue de ce délai de rétention, et sauf réquisition en cours, les comptes et l'ensemble des données associées sont supprimés de manière définitive.

4-5 Contrôle des pages Web hébergées sur le site Internet de l'Établissement

L'Établissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des services énoncées par la présente Charte

L'Établissement se réserve le droit de suspendre l'usage du service d'hébergement des pages Web par un Utilisateur en cas de non-respect de la Charte.

4-6 Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués :

- **soit dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs ;**

L'Établissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les utilisateurs afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité, notamment par lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau.

- **soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;**

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des Services et notamment des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées. L'Établissement se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

- **soit dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule.**

4-7 Mise à disposition des ressources numériques pédagogiques

Le LFIB fournit aux élèves les ressources numériques nécessaires à la mise en œuvre du programme scolaire.

Ces ressources sont activées ou restreintes à chaque niveau en fonction des besoins pédagogiques, dans le respect de la réglementation applicable et en lien avec les exigences du Ministère de l'Éducation nationale ainsi que celles de la législation locale. À ce titre, des services numériques adaptés peuvent être ouverts, y compris pour les élèves de moins de 13 ans, sous la supervision de l'établissement et dans le cadre de son projet éducatif.

5 Engagements de l'Utilisateur

5-1 Respect de la législation

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1, et notamment :

5-1-1 L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services :

- dans le respect des institutions thaïlandaises et de la famille royale,
- toute diffusion volontaire de fausse information dans le cadre scolaire pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre, voire de sanctions disciplinaires selon la gravité, tout en donnant lieu à un accompagnement éducatif renforcé (séances de sensibilisation, médiation).
- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique,
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui,
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

5-1-2 Lorsque l'Utilisateur est amené à constituer des fichiers comportant des données à caractère personnel telles que définies par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et par la directive européenne 95/46/CE relative à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données du 24 octobre 1995, il veillera en particulier :

- à respecter les procédures préalables auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ;
- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant à la finalité et les destinataires du traitement de ces informations ;
- à n'effectuer auprès de mineurs, aucune collecte d'informations concernant l'entourage familial, le mode de vie des parents, leur statut socioprofessionnel ;
- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant au risque inhérent à internet que ces données soient utilisées dans des pays n'assurant pas un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.

5-1-3 Lorsque l'Utilisateur est amené à créer ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur dans le cadre des services de publication proposés par l'Établissement, il est rappelé ici, **la nécessité pour l'Utilisateur de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.**

5-2 Préservation de l'intégrité des Services

L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des Services. Il est notamment responsable, à son niveau, de l'utilisation du système informatique, du réseau, et des ressources informatiques locales et s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à son/leur fonctionnement.

5-2-1 L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques.

Il s'engage notamment à :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ;

- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources ;
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ; cheval de Troie, ver ...) ;
- ne pas installer de logiciels, programmes ou applications, quels qu'ils soient **sans l'accord préalable** du Responsable informatique et du/de la Chef(fe) d'Établissement.

5-2-2 L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement l'Établissement de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

5-3 Utilisation rationnelle et loyale des Services

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des Services et notamment du réseau, de la messagerie, des ressources informatiques..., afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles.

5-3-1 L'Utilisateur accepte que l'Établissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services. L'Établissement se réserve notamment la possibilité de stopper l'accès aux Services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif tel que rappelé dans le Préambule.

5-3-2 L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser des listes d'adresses de messagerie, des listes de diffusion pour un objectif autre que **pédagogique et éducatif** tel que rappelé dans le Préambule. L'Utilisateur accepte un contrôle à posteriori, de l'utilisation de sa messagerie qui ne pourra porter que sur des indications générales de fréquence, de volume, de taille des messages, du format des pièces jointes, sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.

5-4 Neutralité commerciale

En application notamment, dans l'esprit des circulaires n° II-67-290 du 3 juillet 1967 et n° 76-440 du 10 décembre 1976 relatives à l'interdiction des pratiques commerciales dans les établissements d'enseignement, l'Utilisateur s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'Établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

6 Dispositions

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à d'éventuelles sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur de l'établissement et d'éventuelles poursuites selon le droit thaïlandais en vigueur.

7 – Protection des données à caractère personnel (RGPD et PDPA)

Le Lycée Français International de Bangkok traite les données personnelles de ses élèves, familles et personnels dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment :

- le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679)** ;
- le **Personal Data Protection Act (PDPA)** en vigueur en Thaïlande.

7.1 Finalités

Les données collectées sont exclusivement utilisées pour les besoins pédagogiques, administratifs et de gestion de la vie scolaire. Cela inclut notamment :

- l'ouverture et la gestion des comptes numériques (p. ex. : Google Workspace for Education) ;
- la communication entre l'établissement et les familles ;
- le suivi scolaire, les évaluations, la santé, la sécurité, et les activités éducatives.

7.2 Base légale et consentement

Le traitement des données est fondé soit sur :

- l'intérêt légitime de l'établissement à accomplir sa mission éducative ;

- l'obligation légale de traitement dans le cadre du droit local ;
- le besoin de fonctionnement dans le cadre de l'utilisation des ressources pédagogiques.

7.3 Droits des personnes concernées

Conformément au RGPD et au PDPA, les personnes concernées disposent des droits suivants :

- droit de demande d'accès, de rectification et d'effacement (droit à l'oubli) ;
- droit à la limitation et à l'opposition du traitement ;
- droit à la portabilité de leurs données dans les délais prévus à l'article 4-4-1.

7.4 Sécurité et confidentialité

L'établissement met en œuvre des mesures raisonnables pour sécuriser les données et limiter les accès non autorisés. Il ne peut toutefois être tenu responsable des incidents échappant à son contrôle, tel que les usages inappropriés ou les attaques extérieures.

7.5 Conservation des données

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, puis supprimées, sauf obligations légales contraires ou réquisitions des autorités.